

MACAULAY, ZACHARY, marin, marchand, seigneur, directeur des forges du Saint-Maurice, juge de paix et officier de milice, né vers 1739 ; il épousa Genevieve Burrow, et ils eurent trois fils et trois filles ; décédé le 18 avril 1821 à Montréal.

Zachary Macaulay participe au siège de Louisbourg, île Royale (île du Cap-Breton), en 1758 et à celui de Québec l'année suivante à titre d'aspirant de marine du vaisseau *Princess of Orange*. En 1764, il est établi à Québec. L'année suivante, il acquiert une maison en pierre de deux étages, rue du Sault-au-Matelot dans la basse ville, où il ouvre un magasin général. Bien que James Cuthbert*, seigneur de Berthier, lui ait concédé une île dans sa seigneurie, Macaulay continue d'habiter à Québec. En 1773, il fait partie d'un comité constitué de marchands de la ville et présidé par William Grant*, dont l'objectif est l'obtention d'une réforme constitutionnelle. Cette année-là, il se rend à Londres en compagnie de Thomas Walker* afin d'obtenir une chambre d'Assemblée. En 1774, il s'oppose à l'adoption de l'Acte de Québec, qui est peu favorable aux intérêts des marchands, et il fait de l'agitation en faveur de son abrogation [V. sir Guy Carleton*].

En 1776 et 1780, Macaulay se propose de quitter la province, mais il ne met pas ce projet à exécution. En 1782, il décide toutefois de liquider ses biens et, par le biais de *la Gazette de Québec*, il offre en vente sa maison de la rue du Sault-au-Matelot, une maison située sur la rue Saint-Henri dans la haute ville, deux terres à Cap-Rouge dont l'une, acquise en 1779, comprend une maison, une grange, un moulin à scier et d'autres bâtiments. L'année suivante, les marchands James Dunlop* et John Wilson le poursuivent en justice, et la Cour des plaids communs ordonne de saisir les biens de Macaulay qui comprennent alors ses maisons de la rue du Sault-au-Matelot et de la rue Saint-Henri, ainsi que les seigneuries de la Rivière-de-la-Madeleine et de la Grande-Vallée-des-Monts. Il reste propriétaire d'une terre de 120 arpents dans la seigneurie d'Autray et d'une autre de pareille superficie dans la seigneurie Berthier. Toutefois, il néglige de payer les cens et rentes et de défricher ses terres, que le seigneur Cuthbert menace de réunir au domaine.

En 1785, Macaulay se rend en Angleterre et, à son retour, il s'installe à Yamachiche, région particulièrement boisée dont il compte tirer profit. Sans doute par le biais de son activité commerciale, il entre en contact avec Mathew Bell* qui, avec David MONRO et George Davison*, est locataire des forges du Saint-Maurice. Macaulay devient administrateur des forges vers 1794, année où Bell lui vend un terrain à Trois-Rivières. Dès lors, Macaulay apparaît comme l'éminence grise de l'entreprise et, à titre de surintendant ou de contremaître, il signe tous les contrats d'engagement des ouvriers et de nombreux actes notariés reliés à l'administration des forges.

Macaulay obtient une commission de juge de paix du district de Trois-Rivières en 1797 ; elle sera renouvelée périodiquement jusqu'en 1815. En 1798, il est capitaine du bataillon de milice des forges du Saint-Maurice et, en juillet 1816, il est promu major du bataillon de milice de Trois-Rivières. Sa vie privée reste peu connue. Le 2 août 1796, il a déclaré devant notaire qu'il accordait la liberté à Jenny, son esclave noire, âgée d'environ 35 ans. Trois ans plus tard, il assiste au mariage de Bell en tant que témoin et ami. Il avait donc su gagner l'estime de celui qu'il avait d'abord connu comme employeur.

L'inventaire des biens de Zachary Macaulay fait le 13 juin 1821 révèle qu'il habitait la maison principale des forges du Saint-Maurice. Il possédait quelques vêtements, une montre, un crayon et une chaîne, tous trois en or, deux douzaines de cuillères en argent et 21 volumes. La société Monro and Bell lui devait £2 645 1s 2d depuis le 17 janvier 1810 et son salaire de directeur des forges depuis le 31 décembre 1817. Le fait que Macaulay ait accepté cette situation montre sa fidélité et son attachement à l'entreprise où il avait travaillé pendant 25 ans. Compte tenu du peu de biens trouvés dans la maison de son père, Henry Macaulay reçoit directement ces possessions sans qu'il soit jugé nécessaire de les évaluer et de les vendre.

MARIE-FRANCE FORTIER

ANQ-MBF, CN1-4, 2 août 1796, 17 sept. 1799 ; CN1-6, 13 juin 1821.— ANQ-Q, CN1-205, 6 mai 1769, 28 déc. 1770, 6 déc. 1776, 21 déc. 1779, 26 janv. 1780, 24 avril 1780.— APC, RG 68, General index, 1651–1841.— *La Gazette de Québec*, 9 avril, 12 sept. 1776, 21 sept. 1780, 8 août 1782, 9 janv. 1783, 4 mai 1786, 11 juill. 1816.— *Almanach de Québec*, 1798–1821.— « Papiers d'État », APC *Rapport*, 1890 : 50, 56.— Benjamin Sulte, *Mélanges historiques* [...], Gérard Malchelosse, édit. (21 vol., Montréal, 1918–1934), 21 : 42–46.— Douglas Brymner, « Zachary Macaulay », *BRH*, 2 (1896) : 172–173.— « Zachary Macaulay, père de lord Macaulay ? », *BRH*, 52 (1946) : 220–221.— Benjamin Sulte, « Zachary Macaulay » *le Bien public* (Trois-Rivières, Québec), 21 nov. 1918 : 7.

Bibliographie générale

© 1987–2025 Université Laval/University of Toronto